

Service de la Séance

PARIS, le 28 février 2012

**ORGANISATION DE LA DISCUSSION  
DES TEXTES INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

- du mardi 28 février 2012  
(*date limite d'inscription des orateurs : mardi 28 février 2012, à 16 heures*)  
(*date limite de dépôt des amendements : début de l'examen du texte en séance publique*)

	Temps d'organisation de la discussion générale
- Discussion, en nouvelle lecture, du projet de <b>loi de finances rectificative pour 2012</b> Temps du <b>rapporteur</b> : <b>10'</b>	(*)
- Proposition de loi relative aux <b>mesures conservatoires</b> en matière de procédures de <b>sauvegarde</b> , de <b>redressement judiciaire</b> ou de <b>liquidation judiciaire</b> et aux biens qui en font l'objet Temps du <b>rapporteur</b> : <b>10'</b>	UMP 35' SRC 30' NC 10' GDR 10' NI 5' ----- <b>1 H 30</b>

- du mercredi 29 février 2012  
(*date limite d'inscription des orateurs : mardi 28 février 2012, à 17 heures*)

	Temps d'organisation de la discussion générale
- Lecture définitive de la proposition de loi relative à la <b>protection de l'identité</b> Temps du <b>rapporteur</b> : <b>10'</b>	(*)
- Lecture définitive de la proposition de loi relative à la <b>simplification du droit</b> et à l' <b>allègement des démarches administratives</b> Temps du <b>rapporteur</b> : <b>10'</b>	
- Lecture définitive du projet de loi de programmation relatif à l' <b>exécution des peines</b> Temps du <b>rapporteur</b> : <b>10'</b>	
- <i>Éventuellement</i> , lecture définitive du projet de <b>loi de finances rectificative pour 2012</b> Temps du <b>rapporteur</b> : <b>10'</b>	
- <i>Éventuellement</i> , lecture définitive de la proposition de loi relative à l' <b>organisation du service</b> et à l' <b>information des passagers</b> dans les <b>entreprises de transport aérien de passagers</b> Temps du <b>rapporteur</b> : <b>10'</b>	

(\*) *Textes en navette : temps d'organisation une heure (UMP : 20' ; SRC : 15' ; NC : 10' ; GDR : 10' ; N.I. : 5').*

- du jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012

4 projets autorisant l'approbation de conventions internationales <sup>(1)</sup>

**Procédure d'examen simplifiée**  
(Art. 103 du Règlement – Mise aux voix sans discussion)

(date limite d'inscription des orateurs : mercredi 29 février 2012, à 17 heures)

	Temps d'organisation de la discussion générale	
- Discussion, sur le texte de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif à l' <b>accès à l'emploi titulaire</b> et à l' <b>amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels</b> dans la <b>fonction publique</b> , à la <b>lutte contre les discriminations</b> et portant <b>diverses dispositions relatives à la fonction publique</b>  Temps du <b>rapporteur</b> : <span style="float: right;"><b>10'</b></span>	(*)	
- Discussion, sur le texte de la commission mixte paritaire, de la proposition de loi tendant à faciliter l' <b>organisation des manifestations sportives et culturelles</b>  Temps du <b>rapporteur</b> : <span style="float: right;"><b>10'</b></span>	(*)	
- Proposition de loi sur l' <b>enfance délaissée</b> et l' <b>adoption</b>  Temps du <b>rapporteur</b> : <span style="float: right;"><b>10'</b></span>	UMP	35'
	SRC	30'
	NC	10'
	GDR	10'
	NI	10'
- Proposition de loi tendant à renforcer l' <b>effectivité</b> de la <b>peine complémentaire d'interdiction du territoire français</b> et visant à réprimer les <b>délinquants réitérants</b>  Temps du <b>rapporteur</b> : <span style="float: right;"><b>10'</b></span>	UMP	35'
	SRC	30'
	NC	10'
	GDR	10'
	NI	5'
		-----
		<b>1 H 30</b>

(1) *Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République slovaque relatif à la coopération en matière administrative (n° 3660) ; projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États du CARIFORUM, d'autre part (n° 4080) ; projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) (n° 3666) ; projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République libanaise relatif à la mobilité des jeunes et des professionnels (n°s 3711-4357) ;*

(\*) *Textes en navette : temps d'organisation une heure (UMP : 20' ; SRC : 15' ; NC : 10' ; GDR : 10' ; N.I. : 5').*

- du lundi 5 mars 2012  
*(date limite d'inscription des orateurs : vendredi 2 mars 2012, à 17 heures)*  
*(en cas de nouvelle lecture, date limite de dépôt des amendements : début de l'examen du texte en séance publique)*

	Temps d'organisation de la discussion générale
- Discussion, soit sur le texte de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la <b>majoration des droits à construire</b>  Temps du <b>rapporteur</b> : <b>10'</b>	(*)

- du mardi 6 mars 2012  
*(date limite d'inscription des orateurs : lundi 5 mars 2012, à 17 heures)*

	Temps d'organisation de la discussion générale
- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi autorisant la ratification du traité modifiant l'article 136 du traité sur le <b>fonctionnement</b> de l' <b>Union européenne</b> en ce qui concerne un <b>mécanisme</b> de <b>stabilité</b> pour les <b>États membres</b> dont la <b>monnaie</b> est l' <b>euro</b>  - Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi autorisant la ratification du traité instituant le <b>mécanisme européen de stabilité</b>  <i>(discussion générale commune)</i>  Temps du <b>rapporteur</b> : <b>10'</b>	(*)

*(date limite d'inscription des orateurs : lundi 5 mars 2012, à 17 heures)*

	Temps d'organisation de la discussion générale
- <i>Éventuellement</i> , lecture définitive du projet de loi relatif à la <b>majoration des droits à construire</b>  Temps du <b>rapporteur</b> : <b>10'</b>	(*)
- <i>Éventuellement</i> , lecture définitive du projet de loi autorisant la ratification du traité modifiant l'article 136 du traité sur le <b>fonctionnement</b> de l' <b>Union européenne</b> en ce qui concerne un <b>mécanisme</b> de <b>stabilité</b> pour les <b>États membres</b> dont la <b>monnaie</b> est l' <b>euro</b>  - <i>Éventuellement</i> , lecture définitive du projet de loi autorisant la ratification du traité instituant le <b>mécanisme européen de stabilité</b>  <i>(discussion générale commune)</i>  Temps du <b>rapporteur</b> : <b>10'</b>	

(\*) Textes en navette : temps d'organisation une heure (UMP : 20' ; SRC : 15' ; NC : 10' ; GDR : 10' ; N.I. : 5').